Nº 36-28-0001 au catalogue
ISSN 2563-8963

Rapports économiques et sociaux

Résultats sur le marché du travail des immigrants économiques dans les métiers spécialisés

par Feng Hou, Garnett Picot and Li Xu

Date de diffusion : le 24 novembre 2021

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Aperçus

Résultats sur le marché du travail des immigrants économiques dans les métiers spécialisés

par Feng Hou, Garnett Picot and Li Xu

DOI: https://doi.org/10.25318/36280001202101100003-fra

Résumé

Le présent article porte sur les tendances en matière d'admission et de résultats sur le marché du travail des demandeurs principaux de l'immigration économique qui avaient l'intention de travailler dans des métiers spécialisés. L'admission d'immigrants des métiers spécialisés a augmenté rapidement à la fin des années 2000 et au début des années 2010, car le système de sélection des immigrants répondait alors à une augmentation apparente de la demande de travailleurs qualifiés. La fréquence de l'emploi chez les immigrants des métiers spécialisés était beaucoup plus élevée que chez les autres demandeurs principaux de l'immigration économique, au cours des premières années suivant leur admission. À long terme, leur avantage sur le plan de l'emploi s'est maintenu, mais a diminué chez les hommes immigrants ayant un métier spécialisé. Au fil du temps, l'avantage a disparu pour les femmes. La croissance des gains après l'admission des immigrants des métiers spécialisés était beaucoup plus lente que celle des autres immigrants économiques. Les facteurs ayant une incidence sur la rémunération étaient quelque peu différents chez les immigrants des métiers spécialisés, notamment, les effets positifs sur la rémunération de posséder un diplôme universitaire, d'avoir une plus grande maîtrise d'une langue officielle et de posséder une expérience de travail au Canada avant l'admission étaient beaucoup plus faibles chez les immigrants des métiers spécialisés que chez les autres immigrants économiques.

Auteurs

Feng Hou travaille au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, à la Direction des études analytiques de Statistique Canada. Garnett Picot et Li Xu travaille à la Direction de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Rose Evra, Rebeka Lee et René Morissette pour leurs conseils et leurs commentaires sur une version antérieure du présent document.

Introduction

Depuis les années 1990, la politique canadienne en matière d'immigration met l'accent sur le capital humain, en particulier l'éducation et les compétences linguistiques, lors de la sélection des immigrants économiques. La proportion d'immigrants adultes récents possédant au moins un baccalauréat est ainsi passée de 1 immigrant sur 3 au début des années 2000 à 1 immigrant sur 2 au milieu des années 2010. Entre-temps, l'offre de nouveaux diplômés possédant un baccalauréat ou ayant fait des études supérieures dans une université canadienne a augmenté encore plus. La proportion d'immigrants récents ayant suivi des études universitaires qui ont trouvé un emploi exigeant des études universitaires a diminué, passant de 46 % en 2001 à 38 % en 2016, possiblement en raison d'un déséquilibre de l'offre et de la demande (Hou, Lu et Schimmele, 2021). La rémunération initiale des immigrants ayant suivi des études universitaires a diminué dans les années 1990 et 2000, tout en s'étant maintenue à un niveau stable chez ceux qui possédaient seulement un certificat d'une école de métiers ou un diplôme d'études secondaires au cours de la même période (Picot, Hou et Qiu, 2016).

Bien que l'immigration et le système éducatif national permettent d'augmenter continuellement l'offre de main-d'œuvre ayant suivi des études universitaires, on s'inquiète que les métiers spécialisés soient un choix de carrière souvent négligé par de nombreux diplômés de l'enseignement secondaire et que cela puisse entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans les professions liées aux métiers spécialisés (Dijkema et Speer, 2020; Lefebvre, Simonova et Wang, 2012). Les taux de postes vacants dans les métiers spécialisés ont en particulier dépassé ceux d'autres professions, en raison de l'explosion du secteur des ressources à la fin des années 2000 et au début des années 2010 (Carey, 2014).

La sélection des immigrants a permis de répondre à la demande accrue en travailleurs de métiers qualifiés. L'élargissement du Programme des candidats des provinces (PCP) depuis le début des années 2000 et l'introduction de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) en 2008 ont facilité le recrutement d'immigrants qui avaient l'intention de travailler dans des métiers spécialisés. De 2008 à 2014, une série d'instructions ministérielles a été mise en œuvre dans le but de mieux répondre à la demande perçue en matière de professions, notamment la demande relative aux métiers spécialisés. En 2008, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) était, par exemple, limité à 38 professions recherchées, dont 16 dans des métiers spécialisés (gouvernement du Canada, 2008). Le nouveau Programme des travailleurs de métiers spécialisés (PTMS) du gouvernement fédéral a été établi en 2013, permettant l'entrée de jusqu'à 3 000 immigrants par an dans 43 métiers à demande modérée ou élevée (gouvernement du Canada, 2012). Les candidats au PTMS doivent satisfaire à des exigences linguistiques minimales et disposer d'une offre d'emploi ou d'un certificat de compétence dans un métier spécialisé approuvé par la province. Toutefois, le PTMS n'a pas atteint sa capacité annuelle maximale depuis sa création et la majorité des ouvriers de métier immigrants ont été admis dans le cadre d'autres programmes d'immigration économique (OCDE, 2019).

Le présent article porte sur les tendances relatives au nombre de demandeurs principaux de l'immigration économique qui avaient l'intention de travailler dans des métiers spécialisés, leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que leurs résultats en matière d'emploi et de rémunération. De plus, des comparaisons sont effectuées avec d'autres demandeurs principaux de l'immigration économique.

Données et mesures

La présente étude repose sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de Statistique Canada. L'analyse porte essentiellement sur les immigrants qui avaient l'intention de travailler dans des métiers spécialisés et d'autres immigrants économiques qui étaient demandeurs principaux dans cinq volets de l'immigration économique. Ces volets sont le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), le

Programme des candidats des provinces (PCP), la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (PTMS) du gouvernement fédéral et les travailleurs qualifiés admis dans le cadre du système de sélection du Québec. L'analyse de l'emploi et de la rémunération se limite aux immigrants âgés de 20 à 54 ans au cours de l'année d'admission et à ceux admis entre 2000 et 2014.

Dans le cadre de la présente étude, les professions liées aux métiers spécialisés sont celles ciblées par le PTMS. Il s'agit des groupes de la Classification nationale des professions (CNP) suivants : grand groupe 72 : personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries; grand groupe 73 : personnel des métiers d'entretien et d'opération d'équipement; grand groupe 82 : superviseurs/superviseures et métiers techniques dans les ressources naturelles, l'agriculture et la production connexe; grand groupe 92 : personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices de poste central de contrôle; groupe intermédiaire 632 : chefs et cuisiniers/cuisinières; et groupe intermédiaire 633 : bouchers/bouchères et boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières.

Dans le présent article, les demandeurs principaux de l'immigration économique ayant l'intention de travailler dans les professions mentionnées ci-dessus sont désignés sous l'appellation « immigrants des métiers spécialisés », tandis que les autres demandeurs principaux de l'immigration économique sont appelés « autres immigrants économiques ». Des analyses sont parfois effectuées pour trois sous-groupes de métiers spécialisés précisés dans le cadre du PTMS : 1) groupe A, grands groupes 72 et 73 de la CNP : métiers spécialisés, comme les électriciens, les menuisiers, les machinistes et les mécaniciens; 2) groupe B, grands groupes 82 et 92 de la CNP : professions techniques de la fabrication et des ressources naturelles, comme les mineurs et les spécialistes en assemblage; 3) groupe C, groupes intermédiaires 632 et 633 de la CNP : métiers spécialisés dans la transformation des aliments et les services, comme les cuisiniers, les bouchers et les boulangers.

Tendances récentes relatives au nombre et aux caractéristiques des immigrants des métiers spécialisés

L'admission d'immigrants des métiers spécialisés a augmenté rapidement après 2007, pour atteindre un sommet de 7 100 en 2015 (graphique 1). Ces immigrants représentaient de 4 % à 5 % environ de tous les demandeurs principaux de l'immigration économique entre 2000 et 2007; ce pourcentage est passé à 10 % en 2016 et à 7 % en 2019. La composition professionnelle des immigrants des métiers spécialisés a également changé. La part du groupe A, principalement les électriciens, les menuisiers et les autres métiers de la construction et de l'entretien, a diminué, passant de 77 % dans la cohorte d'admission de 2000 à 2004 à 52 % dans la cohorte de 2015 à 2019. La part du groupe C, les métiers spécialisés de la transformation des aliments et des services, a augmenté pour passer de 20 % à 37 %. De 2000 à 2014 (l'objet de la présente étude), 68 % des hommes immigrants des métiers spécialisés appartenaient au groupe A, 9 %, au groupe B et 23 %, au groupe C; 16 % des femmes immigrantes se trouvant dans cette situation appartenaient au groupe A, 17 %, au groupe B et 67 %, au groupe C.

Graphique 1
Nombre de demandeurs principaux ayant l'intention de travailler dans des métiers spécialisés

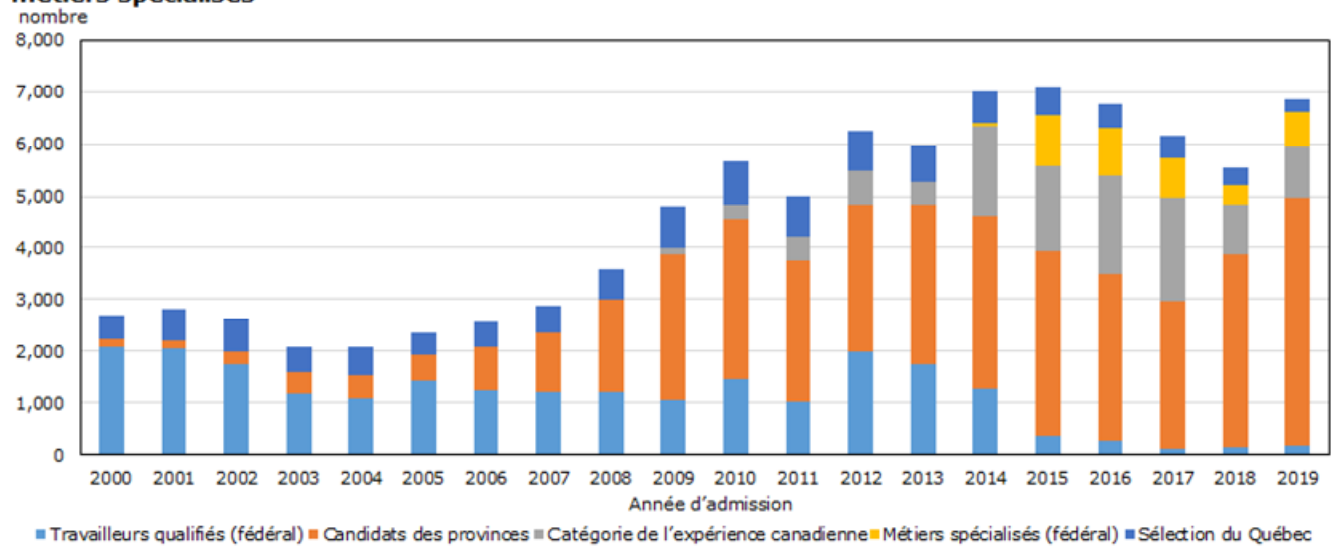

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

Le programme d'admission principal dans le cadre duquel les immigrants des métiers spécialisés ont été sélectionnés a également changé. En 2000, les trois quarts des immigrants des métiers spécialisés ont été admis dans le cadre du PFTQ. En 2008, en revanche, le PCP est devenu le programme principal, lequel a permis d'admettre 70 % des immigrants des métiers spécialisés en 2019. La part provenant de la CEC a également augmenté, pour atteindre 32 % en 2017, puis elle a diminué pour s'établir à 14 % en 2019. Relativement peu d'immigrants ont été sélectionnés par l'entremise du PTMS, leur nombre atteignant un sommet de 14 % en 2016 pour se fixer à 9 % en 2019[1]. Le nombre d'immigrants admis dans le cadre du PTMS a atteint environ le tiers du quota maximal du programme en 2015, mais a diminué pour s'établir à environ un cinquième en 2019.

Les immigrants des métiers spécialisés étaient plus susceptibles que les autres immigrants économiques d'être des hommes (tableau 1). De 2000 à 2014, 92 % des immigrants des métiers spécialisés étaient des hommes, comparativement à 67 % des autres immigrants économiques.

Un peu plus de la moitié (54 %) des immigrants des métiers spécialisés possédaient un certificat d'une école de métiers ou un diplôme non universitaire (c.-à-d. un diplôme d'études collégiales). Une autre tranche de 16 % possédaient un diplôme d'études secondaires ou un niveau de scolarité inférieur. Même si les immigrants des métiers spécialisés avaient généralement un niveau de scolarité inférieur à celui des autres immigrants économiques, 30 % d'entre eux possédaient un diplôme universitaire.

Environ 40 % des immigrants des métiers spécialisés admis au cours de la période de 2000 à 2014 avaient une expérience de travail au Canada avant l'admission, un pourcentage plus élevé que celui enregistré par les autres demandeurs économiques principaux (23 %). La différence entre les groupes était faible pour la cohorte de 2000 à 2004 (9 % contre 10 %), mais plus élevée (58 % contre 36 %) pour la cohorte de 2010 à 2014.

1. L'une des raisons possibles expliquant le manque de popularité du PTMS est que le programme s'applique à un éventail restreint de professions, dont bon nombre nécessitent un certificat professionnel à l'échelle provinciale ou territoriale. De plus, en vertu du Système de classement global d'Entrée express, une fois les points attribués pour une offre d'emploi valide réduits, les candidats admissibles uniquement au PTMS n'ont habituellement pas des pointages suffisamment élevés pour être admissibles dans le cadre d'une série régulière d'invitations (OCDE, 2019).

Tableau 1
Caractéristiques sociodémographiques des demandeurs principaux de l'immigration économique, âgés de 20 ans et plus au moment de l'admission

	Années d'admission							
	2000 à 2014		2000 à 2004		2005 à 2009		2010 à 2014	
	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres
	pourcentage							
Sexe								
Hommes	92.1	67.2	94.2	73.7	93.5	67.7	90.5	60.8
Femmes	7.9	32.8	5.9	26.3	6.6	32.3	9.5	39.2
Groupe d'âge								
20 à 29 ans	22.6	25.7	24.9	25.8	19.7	22.6	23.2	28.4
30 à 39 ans	47.7	49.5	49.3	51.9	47.6	48.8	47.1	48.0
40 à 49 ans	25.3	20.4	24.0	19.7	27.8	23.0	24.5	18.7
50 ans et plus	4.4	4.4	1.7	2.6	4.9	5.6	5.3	4.9
Études								
Études secondaires ou niveau inférieur	15.7	5.8	11.3	3.9	15.4	5.9	17.6	7.5
Certificat d'une école de métiers	27.1	3.0	25.2	2.4	28.9	2.8	27.0	3.7
Certificat ou diplôme non universitaire	27.1	11.6	34.8	10.3	28.7	11.7	23.0	12.7
Baccalauréat	24.9	48.4	25.7	57.1	22.8	45.3	25.8	43.3
Diplôme d'études supérieures	5.2	31.2	3.0	26.4	4.2	34.3	6.6	32.9
Langue								
Ne parlait ni le français ni l'anglais	8.9	12.1	12.7	18.9	11.3	10.2	6.0	7.5
Autre langue maternelle, parle français et anglais	73.7	73.0	68.5	69.3	69.2	73.7	78.3	75.7
Anglais ou français comme langue maternelle	17.4	14.9	18.9	11.8	19.5	16.1	15.7	16.8
Expérience de travail au Canada avant l'établiss								
Non	59.6	77.5	90.7	90.1	68.4	79.4	42.0	64.2
Oui	40.4	22.5	9.3	9.9	31.6	20.6	58.0	35.8
Région d'origine								
États-Unis	0.5	1.6	0.4	1.0	0.7	2.2	0.5	1.6
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	5.3	7.6	4.7	6.4	4.6	8.3	5.9	8.1
Europe du Nord et de l'Ouest	16.9	9.8	18.3	9.8	23.0	10.2	13.0	9.3
Europe du Sud et de l'Est	11.6	7.8	14.8	10.9	12.1	8.1	10.1	4.8
Afrique	9.9	14.0	11.6	10.9	9.3	14.4	9.5	16.5
Asie du Sud	21.8	19.8	27.3	20.2	17.8	18.4	21.8	20.6
Asie du Sud-Est	15.8	8.4	10.0	5.3	15.1	7.2	18.6	12.3
Asie de l'Est	11.5	20.7	5.9	26.2	11.1	21.2	14.0	15.3
Asie occidentale	5.4	9.4	6.0	8.2	5.5	9.3	5.1	10.7
Océanie ou autre	1.3	0.8	1.1	0.9	1.0	0.8	1.5	0.8

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

La composition par région d'origine[2] des immigrants des métiers spécialisés était aussi diversifiée que celle des autres immigrants économiques, bien qu'une plus grande proportion (66 %) des immigrants des métiers spécialisés provenait d'Europe, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. Toutefois, du début des années 2000 au début des années 2010, la proportion d'immigrants des métiers spécialisés provenant d'Europe a diminué, tandis que celle provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Est a augmenté. Une faible différence était observée quant à la connaissance des langues officielles entre les immigrants des métiers spécialisés et les autres immigrants économiques.

2. Les régions d'origine sont fondées sur le pays de citoyenneté au moment de l'admission.

Les immigrants ayant un métier spécialisé étaient plus susceptibles d'occuper un emploi que les autres immigrants économiques

Le taux d'emploi chez les hommes immigrants ayant un métier spécialisé qui était âgés de 20 à 54 ans au moment de leur admission était plus élevé que celui des autres immigrants économiques, tant peu après l'admission qu'à plus long terme (tableau 2). La fréquence de l'emploi est définie comme la part des immigrants dont le revenu d'emploi annuel (salaires ou traitements et revenu net provenant d'un travail autonome) est d'au moins 500 $ (en dollars de 2018). Selon les cohortes d'admission, la fréquence de l'emploi variait de 91 % à 95 % chez les hommes immigrants ayant un métier spécialisé au cours de la première année complète suivant l'admission, soit environ 10 points de pourcentage de plus que chez les autres immigrants économiques masculins. Bien que les taux aient augmenté au fil du temps chez les immigrants issus d'autres catégories économiques et qu'ils aient peu changé chez les immigrants ayant des métiers spécialisés, dix ans après l'admission, la fréquence de l'emploi chez les hommes immigrants des métiers spécialisés était toujours supérieure de 6 points de pourcentage à celle des immigrants économiques masculins.

Tableau 2
Fréquence de l'emploi chez les demandeurs principaux de l'immigration économique, âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission

	Années d'admission					
	2000 à 2004		2005 à 2009		2010 à 2014	
Nombre d'années depuis l'admission	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres
	pourcentage					
Hommes						
1	90.5	80.1	92.8	81.2	94.9	85.3
2	90.6	82.1	92.5	82.7	95.0	86.5
3	91.7	84.3	93.2	84.6	95.0	88.0
4	91.8	85.8	93.2	85.6	95.2	89.2
5	91.9	85.6	93.4	85.9	...	...
6	90.7	84.6	93.4	85.5	...	...
7	90.7	84.3	92.8	85.2	...	...
8	90.6	84.2	92.9	85.3	...	...
9	90.1	84.2	93.0	85.7	...	...
10	90.2	84.5	...	...	...	...
11	90.4	84.5	...	...	...	...
12	90.3	84.3	...	...	...	...
13	90.2	84.7	...	...	...	...
14	90.0	84.9	...	...	...	...
Femmes						
1	81.1	74.8	83.5	76.0	85.2	77.1
2	80.8	77.1	82.0	77.8	84.9	78.9
3	84.4	79.8	83.1	79.6	85.1	81.1
4	83.4	81.7	83.5	80.5	86.7	83.4
5	83.5	82.0	84.1	81.8	...	...
6	79.5	81.9	83.4	82.5	...	...
7	82.2	82.0	83.5	82.7	...	...
8	84.3	82.0	83.8	82.9	...	...
9	83.8	82.0	84.6	83.4	...	...
10	84.0	82.2	...	...	...	...
11	80.9	82.6	...	...	...	...
12	82.7	82.6	...	...	...	...
13	82.9	82.9	...	...	...	...
14	83.5	82.8	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

La différence en matière de fréquence de l'emploi entre les immigrants masculins des métiers spécialisés et les autres immigrants économiques masculins s'explique en grande partie par des différences que présentent les caractéristiques sociodémographiques (de 40 % à 65 %). Ces caractéristiques comprennent les études, la langue, les années d'expérience à l'étranger[3], les années d'expérience de travail au Canada avant l'admission[4], la région d'origine et la province de résidence (tableau non présenté).

Mises à part quelques différences, les tendances mentionnées ci-dessus, observées chez les hommes immigrants économiques, s'appliquaient généralement aux immigrantes. L'avantage initial en matière de fréquence de l'emploi des immigrantes des métiers spécialisés par rapport aux autres immigrantes de la catégorie économique était d'environ 7 à 8 points de pourcentage au cours de la première année

3. Cela a été calculé comme suit : « âge à l'admission moins années de scolarité à l'admission moins années d'expérience de travail au Canada avant l'admission moins années d'expérience d'études au Canada avant l'admission moins 6 ».
4. Cela a été défini comme les années pendant lesquelles des gains positifs ont été enregistrés au Canada avant l'admission.

complète, une différence inférieure à celle enregistrée entre leurs homologues masculins. L'écart se rétrécissait plus rapidement que celui observé chez les hommes et disparaissait après cinq ans (tableau 2, partie inférieure). Après correction pour tenir compte des différences dans les caractéristiques liées aux antécédents, l'avantage pour les immigrantes des métiers spécialisés par rapport aux autres immigrantes économiques s'élevait à environ 5 points de pourcentage au cours de la première année et disparaissait avant la neuvième année suivant l'admission (tableau non présenté).

La croissance des gains a été plus lente chez les immigrants des métiers spécialisés que chez les autres immigrants économiques

Au cours de la première année suivant l'admission, la rémunération médiane[5] des hommes immigrants des métiers spécialisés était de 13 % à 16 % plus élevée que celle des autres immigrants économiques (tableau 3). Toutefois, la rémunération a augmenté plus lentement chez les hommes immigrants des métiers spécialisés que chez les autres immigrants économiques. Par conséquent, l'avantage sur le plan des gains initiaux a disparu à la deuxième ou à la troisième année suivant l'admission. À la neuvième année, la rémunération des immigrants masculins des métiers spécialisés était inférieure de 14 % à celle des autres immigrants économiques (cohorte de 2005 à 2009). Au cours des neuf premières années, la rémunération médiane a augmenté de 42 % chez les hommes immigrants des métiers spécialisés, ce qui représente environ la moitié du taux observé chez les autres immigrants économiques masculins (91 %).

Des variations considérables ont été observées dans la rémunération selon le groupe professionnel des immigrants masculins des métiers spécialisés. Pour la cohorte de 2005 à 2009, par exemple, la rémunération médiane était beaucoup plus faible et a augmenté plus lentement dans le groupe C que dans les deux autres groupes professionnels (tableau non présenté)[6]. Au cours des neuf premières années suivant l'admission, les gains annuels ont augmenté de 45 %, pour passer de 36 200 $ à 52 200 $ (en dollars constants de 2018) pour le groupe A (métiers de la construction et de l'entretien), de 48 %, pour passer de 38 200 $ à 56 700 $ pour le groupe B (mineurs et spécialistes en assemblage) et de 28 %, pour passer de 29 800 $ à 38 100 $ pour le groupe C (métiers liés à la transformation des aliments et aux services).

Les différences selon les caractéristiques sociodémographiques[7] expliquaient une faible part des différences en matière de gains initiaux et de croissance des gains entre les immigrants masculins des métiers spécialisés et les autres hommes immigrants économiques. Les résultats de la régression ont montré que l'avantage sur le plan de la rémunération au cours de la première année pour les hommes immigrants des métiers spécialisés par rapport aux autres immigrants économiques masculins variait de 15 % (0,138 point logarithmique), sans prise en compte des caractéristiques sociodémographiques, à 14 % (0,129 point logarithmique), avec prise en compte de ces caractéristiques (tableau 4, modèles 1 et 2). Après déduction des différences relatives aux caractéristiques sociodémographiques, l'avantage résiduel des immigrants masculins des métiers spécialisés quant à la rémunération médiane au cours de la première année suivant l'admission est probablement lié au fait que d'autres immigrants économiques titulaires surtout d'un diplôme universitaire, étaient surreprésentés à l'extrémité inférieure de la répartition des gains par rapport aux immigrants des métiers spécialisés. De nombreux immigrants économiques titulaires d'un diplôme universitaire trouvaient uniquement des emplois n'exigeant pas plus

5. La rémunération médiane a été calculée au sein des demandeurs principaux âgés de 20 à 54 ans au moment de leur admission et ayant gagné au moins 500 $ (en dollars de 2018) au cours d'une année d'imposition donnée.
6. Dans cette cohorte, 73 % des immigrants de métiers spécialisés appartenaient au groupe A, 10 %, au groupe B et 17 %, au groupe C.
7. Elles comprennent les études, la langue, les années d'expérience à l'étranger, les années d'expérience de travail au Canada avant l'admission, la région d'origine et la province de résidence.

que des études secondaires dans les premières années d'immigration (Hou, Lu et Schimmele, 2021). Toutefois, la croissance de la rémunération était plus faible au fil du temps pour les immigrants des métiers spécialisés, même en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques. L'écart de croissance annuelle des gains variait légèrement, passant de 2,8 % (-0,028 point logarithmique), sans prise en compte de ces caractéristiques, à 2,4 % (-0,024 point logarithmique), avec prise en compte de ces caractéristiques.

Les immigrantes des métiers spécialisés ont enregistré une rémunération médiane légèrement inférieure (de 4 %) à celle des autres immigrantes économiques au cours de la première année suivant leur admission (tableau 3, partie inférieure). Leur rémunération a augmenté également plus lentement que celle des autres immigrantes économiques. Au cours de la neuvième année, la rémunération médiane des immigrantes des métiers spécialisés était inférieure de 23 % à celle des autres immigrantes économiques (cohorte de 2005 à 2009). Au cours des neuf premières années suivant l'admission, la rémunération médiane a augmenté de 52 % chez les immigrantes des métiers spécialisés, mais de 88 % chez les autres immigrantes économiques. Les résultats observés sont demeurés semblables après correction pour tenir compte des différences selon les caractéristiques sociodémographiques entre les groupes (tableau 4, modèle 2 pour les femmes).

Tableau 3
Rémunération annuelle médiane des demandeurs principaux de l'immigration économique, âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission

	Années d'admission					
	2000 à 2004		2005 à 2009		2010 à 2014	
Nombre d'années depuis l'admission	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres	Métiers spécialisés	Autres
	dollars constants de 2018					
Hommes						
1	30,400	26,200	35,100	30,200	40,900	36,100
2	35,100	32,400	38,600	35,900	44,000	41,500
3	38,100	37,500	40,500	40,100	46,500	45,200
4	41,100	42,800	42,400	43,400	48,500	48,900
5	42,800	47,200	44,700	46,900	...	...
6	44,100	50,900	46,700	50,500	...	...
7	44,900	53,700	47,600	53,300	...	...
8	46,000	55,900	48,900	55,500	...	...
9	47,800	58,000	49,900	57,700	...	...
10	48,900	60,000	...	...	...	...
11	50,100	61,900	...	...	...	...
12	51,000	63,500	...	...	...	...
13	52,200	64,700	...	...	...	...
14	52,500	65,700	...	...	...	...
Femmes						
1	20,300	21,100	23,300	24,200	24,700	25,800
2	21,800	26,500	24,200	29,000	27,600	29,500
3	24,400	30,500	27,400	32,200	28,600	32,200
4	25,700	34,500	28,000	34,900	30,000	35,000
5	25,100	38,300	30,000	37,300	...	...
6	28,000	41,300	32,000	39,500	...	...
7	30,300	43,500	32,700	41,700	...	...
8	32,100	45,600	34,800	43,800	...	...
9	32,600	47,500	35,300	45,600	...	...
10	32,300	49,400	...	...	...	...
11	33,600	50,700	...	...	...	...
12	32,700	52,400	...	...	...	...
13	34,700	53,600	...	...	...	...
14	36,500	54,800	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : La rémunération est arrondie à la centaine de dollars près.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

Tableau 4
Logarithme de la rémunération annuelle des demandeurs principaux de l'immigration économique âgés de 20 à 54 ans au moment de l'admission, au moyen de modèles de régression par moindres carrés ordinaires

	Hommes			Femmes		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	coefficient					
Ordonnée à l'origine	10.281 ***	10.685 ***	10.655 ***	9.862 ***	9.979 ***	9.975 ***
Métiers spécialisés	0.138 ***	0.129 ***	0.044 ***	-0.075 ***	-0.063 ***	-0.154 ***
Cohortes d'arrivée (référence : 2010 à 2014)						
Cohorte de 2000 à 2004	-0.342 ***	-0.143 ***	-0.149 ***	-0.166 ***	0.002	0.001
Cohorte de 2005 à 2009	-0.184 ***	-0.052 ***	-0.058 ***	-0.058 ***	0.039 ***	0.038 ***
Nombre d'années depuis l'admission	0.110 ***	0.123 ***	0.124 ***	0.119 ***	0.135 ***	0.135 ***
Nombre d'années depuis l'admission au carré/100	-0.558 ***	-0.559 ***	-0.561 ***	-0.496 ***	-0.513 ***	-0.513 ***
Nombre d'années depuis l'admission × cohorte de 2000 à 2004	0.034 ***	0.021 ***	0.021 ***	0.022 ***	0.010 ***	0.010 ***
Nombre d'années depuis l'admission × cohorte de 2005 à 2009	0.018 ***	0.007 ***	0.008 ***	0.008 ***	-0.002	-0.002 *
Métiers spécialisés × années depuis l'admission	-0.028 ***	-0.024 ***	-0.028 ***	-0.027 ***	-0.021 ***	-0.028 ***
Études (référence : certificat d'une école de métiers)						
Études secondaires ou niveau inférieur	...	0.027 ***	0.065 ***	...	0.017 **	0.015
Études postsecondaires partielles	...	0.053 ***	0.083 ***	...	0.110 ***	0.115 ***
Baccalauréat	...	0.173 ***	0.217 ***	...	0.246 ***	0.252 ***
Diplôme d'études supérieures	...	0.207 ***	0.246 ***	...	0.305 ***	0.310 ***
Langue (référence : anglais comme langue maternelle)						
Ne parlait ni le français ni l'anglais	...	-0.461 ***	-0.467 ***	...	-0.362 ***	-0.366 ***
Autre langue maternelle, bilingue français et anglais	...	-0.393 ***	-0.400 ***	...	-0.252 ***	-0.254 ***
Autre langue maternelle, français	...	-0.500 ***	-0.509 ***	...	-0.358 ***	-0.364 ***
Autre langue maternelle, anglais	...	-0.365 ***	-0.373 ***	...	-0.258 ***	-0.260 ***
Français comme langue maternelle	...	-0.347 ***	-0.342 ***	...	-0.202 ***	-0.205 ***
Années d'expérience à l'étranger	...	-0.015 ***	-0.016 ***	...	-0.008 ***	-0.008 ***
Années d'expérience au Canada avant l'admission	...	0.074 ***	0.078 ***	...	0.078 ***	0.079 ***
Métiers spécialisés × études secondaires ou niveau inférieur	...	...	-0.092 ***	...	...	0.048 *
Métiers spécialisés × études postsecondaires partielles	...	...	-0.055 ***	...	...	-0.066 **
Métiers spécialisés × baccalauréat	...	...	-0.185 ***	...	...	-0.101 ***
Métiers spécialisés × diplôme d'études supérieures	...	...	-0.217 ***	...	...	-0.077 **
Métiers spécialisés × ne parlaient ni le français ni l'anglais	...	...	0.063 ***	...	...	0.214 ***
Métiers spécialisés × autre langue maternelle, bilingue français et anglais	...	...	0.078 ***	...	...	0.184 ***
Métiers spécialisés × autre langue maternelle, français	...	...	0.117 ***	...	...	0.352 ***
Métiers spécialisés × autre langue maternelle, anglais	...	...	0.107 ***	...	...	0.169 ***
Métiers spécialisés × français comme langue maternelle	...	...	-0.068 ***	...	...	0.211 ***
Métiers spécialisés × années d'expérience à l'étranger	...	...	0.012 ***	...	...	0.005 ***
Métiers spécialisés × années d'expérience de travail au Canada avant l'admission	...	...	-0.046 ***	...	...	-0.042 ***

... n'ayant pas lieu de figurer
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)
*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)
Notes : Les modèles 1 et 2 tiennent également compte des régions d'origine et des provinces de résidence. La valeur R au carré de modèle est 0,045, 0,158 et 0,160 pour les modèles 1 à 3 chez les hommes et 0,054, 0,139 et 0,139 pour les modèles 1 à 3 chez les femmes.
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2019.

Les effets des facteurs de capital humain sur la rémunération étaient différents pour les immigrants des métiers spécialisés

Les effets des facteurs de capital humain sur la rémunération étaient différents entre les immigrants masculins des métiers spécialisés et les autres immigrants économiques masculins (tableau 4, modèle 3).

Premièrement, le fait de posséder un diplôme universitaire avait peu d'influence sur la rémunération pour les immigrants masculins des métiers spécialisés, mais avait un effet notable sur les autres immigrants économiques masculins. Les titulaires d'un baccalauréat gagnaient 3 % (0,032 point logarithmique) de plus que les personnes possédant un certificat d'une école de métiers pour les immigrants masculins des métiers spécialisés, comparativement à une différence de 24 % (0,217 point logarithmique) pour les autres hommes immigrants économiques.

Deuxièmement, l'absence de maîtrise des langues officielles avait un effet négatif moindre (bien que toujours important) sur la rémunération des immigrants masculins dans des métiers spécialisés que sur celle des autres hommes immigrants économiques. Par rapport aux personnes dont l'anglais était la langue maternelle, celles ayant une autre langue maternelle, mais qui parlaient anglais gagnaient 23 % de moins (-0,265 point logarithmique) chez les hommes immigrants des métiers spécialisés et 31 % de moins (-0,373 point logarithmique) chez les autres hommes immigrants économiques.

De plus, l'effet positif de l'expérience de travail au Canada avant l'admission sur la rémunération n'était pas aussi prononcé pour les immigrants masculins des métiers spécialisés que pour les autres hommes immigrants économiques. Une année supplémentaire d'expérience de travail au Canada avant l'admission était associée à une hausse de la rémunération de 3,3 % chez les immigrants masculins des métiers spécialisés, comparativement à une hausse de la rémunération de 8,1 % chez les autres hommes immigrants économiques.

Enfin, l'expérience de travail à l'étranger avait peu d'effet négatif sur la rémunération des immigrants masculins des métiers spécialisés, mais un effet négatif prononcé sur celle des autres hommes immigrants économiques. Une année supplémentaire d'expérience de travail à l'étranger était associée à une rémunération inférieure de 0,4 % (-0,004 point logarithmique) pour les immigrants masculins des métiers spécialisés, mais inférieure de 1,6 % (-0,016 point logarithmique) pour les autres immigrants économiques.

De façon généralement semblable aux tendances observées chez les hommes, les facteurs liés au capital humain avaient des effets différents sur la rémunération des immigrantes des métiers spécialisés et celle des autres immigrantes économiques (tableau 4, modèle 3 pour les femmes).

Résumé

L'admission des demandeurs principaux de l'immigration économique ayant l'intention de travailler dans des métiers spécialisés a augmenté rapidement, passant d'environ 2 500 par année au premier semestre des années 2000 à environ 7 100 en 2015, puis diminuant à 6 800 en 2019. Le nombre d'immigrants des métiers spécialisés a augmenté rapidement en réponse à l'augmentation apparente de la demande à la fin des années 2000 et au début des années 2010. Cette augmentation rapide a été principalement enregistrée dans le cadre du Programme des candidats des provinces et de la catégorie de l'expérience canadienne. Le nouveau Programme (fédéral) des travailleurs de métiers spécialisés, lancé en 2013, n'a joué qu'un rôle mineur.

Les demandeurs principaux de l'immigration économique ayant l'intention de travailler dans des métiers spécialisés étaient surtout des hommes (plus de 90 %). Ils étaient légèrement plus âgés et avaient des niveaux de scolarité inférieurs aux autres immigrants économiques. Environ la moitié d'entre eux possédaient un certificat d'une école de métiers ou d'un collège. Les personnes admises à la fin des années 2000 et au début des années 2010 étaient plus susceptibles d'avoir travaillé au Canada avant leur admission que les autres immigrants économiques.

Au cours de la première année suivant l'admission, les demandeurs principaux des métiers spécialisés ont enregistré une fréquence de l'emploi supérieure à celle des autres demandeurs principaux de l'immigration économique : 10 points de pourcentage de plus pour les hommes et 7 points de pourcentage de plus pour les femmes. Chez les hommes, cet avantage en matière d'emploi a diminué pour se fixer à 6 points de pourcentage la 10e année, tandis que l'avantage disparaissait après 5 ans chez les femmes.

La croissance de la rémunération était beaucoup plus lente chez les immigrants des métiers spécialisés occupant un emploi que chez les autres immigrants économiques. L'avantage annuel médian en matière de gains observé la première année chez les hommes immigrants des métiers spécialisés par rapport aux autres immigrants économiques masculins a disparu à la troisième année et s'est transformé en déficit de 14 % après neuf ans (pour la cohorte de 2005 à 2009). Les immigrantes des métiers spécialisés affichaient une tendance semblable, celles-ci présentant un déficit salarial de 23 % la neuvième année. Cette tendance concorde avec celle d'une étude antérieure qui a révélé que la trajectoire salariale des immigrants plus scolarisés était plus abrupte (Picot, Hou et Qiu, 2016).

Chez les immigrants des métiers spécialisés, la rémunération selon le groupe professionnel variait considérablement. Notamment, la rémunération annuelle médiane des hommes ayant l'intention de travailler dans des métiers spécialisés de la transformation des aliments et des services était plus faible et augmentait plus lentement que celle observée dans les autres métiers spécialisés. En moyenne, elle commençait à 29 800 $ la première année et atteignait 38 100 $ la neuvième année. Au sein des immigrants ayant l'intention de travailler dans des métiers spécialisés de la construction et de l'entretien, la rémunération annuelle médiane commençait à 36 200 $ et atteignait 52 200 $ la neuvième année.

Les effets des facteurs liés au capital humain sur la rémunération des immigrants des métiers spécialisés étaient différents. Les effets généralement positifs sur la rémunération d'un diplôme universitaire, d'une meilleure maîtrise d'une langue officielle et d'une plus grande expérience de travail au Canada avant l'admission étaient beaucoup plus faibles chez les immigrants des métiers spécialisés que chez les autres immigrants économiques. Les compétences professionnelles acquises grâce à un diplôme universitaire présentent probablement peu d'avantages économiques directs dans le cadre d'un emploi dans un métier. Les exigences linguistiques peuvent être moins importantes dans les emplois liés aux métiers spécialisés que dans la vaste gamme d'emplois occupés par d'autres immigrants économiques. Parallèlement, l'effet négatif de l'expérience de travail à l'étranger sur la rémunération était plus faible chez les immigrants des métiers spécialisés que chez les autres immigrants économiques. Compte tenu de la possibilité d'une plus grande demande d'immigrants qualifiés, les employeurs peuvent avoir accordé moins d'attention à leur expérience de travail, qu'elle soit canadienne ou étrangère, qu'à celle des autres immigrants économiques.

Bibliographie

Carey, D. 2014. *Combler les pénuries de compétences au Canada*. Document de travail du Département des Affaires économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, nº 1143. Disponible au lien suivant : https://doi.org/10.1787/5jz123f3qxr6-fr.

Dijkema, B., et S. Speer. 2020. « The skilled trades are in need of strengthened apprenticeship-programs ». *Options politiques*. Institut de recherche en politiques publiques. Disponible au lien suivant : https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/february-2020/the-skilled-trades-are-in-need-of-strengthened-apprenticeship-programs/.

Gouvernement du Canada. 2008. « Instructions ministérielles ». *Gazette du Canada, Partie I* 142 (8) : 3043 à 3045. Disponible au lien suivant : http://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=http://publications.gc.ca/gazette/archives/p1/2008/2008-11-29/pdf/g1-14248.pdf.

Gouvernement du Canada. 2012. « Mise à jour des instructions ministérielles ». *Gazette du Canada, Partie I* 146 (52) : 3638 à 3641. Disponible au lien suivant : https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2012/2012-12-29/pdf/g1-14652.pdf.

Hou, F., Y. Lu et C. Schimmele. 2021. « Recent trends in overeducation by immigration status in Canada: The impact of demographics, supply, and demand ». *International Migration* 59 (3) : 192 à 212. DOI : 10.1111/imig.12764.

Lefebvre, R., E. Simonova et L. Wang. 2012. *Pénuries de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés – Les meilleures estimations?* Association des comptables généraux accrédités du Canada. Disponible au lien suivant : https://www.voced.edu.au/content/ngv%3A72669.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2019. *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*. Paris : Éditions OCDE. Disponible au lien suivant : https://doi.org/10.1787/4abab00d-en.

Picot, G., F. Hou et T. Qiu. 2016. « The human capital model of selection and long-run economic outcomes of immigrants in Canada ». *International Migration* 54 (3) : 73 à 88.